



Ville de Pontivy

Commission Éducation, Enfance, Jeunesse et Vie Étudiante

Compte-rendu de la réunion du 5 juin 2019

C27-2019-002

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Michel JARNIGON, adjoint
M. Hervé JESTIN, conseiller municipal
Mme Sylvie LEPLEUX, conseillère municipale
Mme Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, conseillère municipale

ASSISTAIT À LA RÉUNION

Madame Catherine TRONEL Responsable Éducation

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE

Mme Emilie CRAMET, conseillère municipale

I- PROJETS INNOVANTS

La commission a procédé à la répartition des crédits attribués dans le cadre des projets innovants :

Écoles	Projets	Crédit alloué
Le Château cycle 1	Des histoires en maternelle	1050 euros
Le Château cycle 2	Initiation au théâtre	638 euros
Marcel Collet cycle 1	Protégeons la nature	675 euros
Marcel Collet cycle 2	Protégeons la nature à l'école	495 euros
Marcel Collet cycle 3	Protégeons la nature à l'école et dans le quartier	443 euros
Notre Dame de Joie	Spectacle de claquettes	975 euros

TOTAL		4276 euros
-------	--	------------

Le montant des crédits alloués est obtenu en divisant le budget total, 11 000 euros, par l'effectif des enfants scolarisés dans les écoles pontivyennes, 1467, multiplié par le nombre d'élèves concernés par les projets.

La commission d'octobre 2019 étudiera les projets innovants présentés à la rentrée de septembre, dans la limite d'un projet par cycle et par école sur l'ensemble de l'année.

II- EMPLOI D'ATSEM SUR DES CLASSES A DEUX NIVEAUX

Lorsque les effectifs des maternelles s'avèrent importants, la constitution d'une classe à double niveau GS/élémentaire peut être organisée par les directions d'école.

Dans ce cas la Ville est sollicitée pour la mise à disposition de personnel ATSEM supplémentaire.

La règle adoptée est de répondre favorablement à cette demande lorsque le nombre des grandes sections atteint au moins les 60% de l'effectif total de la classe et à condition que cette organisation soit incontournable.

Le temps de présence de l'ATSEM est calculé sur le temps scolaire au prorata du nombre réel des élèves de grande section dans la classe, rehaussé d'heures d'entretien et d'accompagnement de restauration sur le temps périscolaire.

Ainsi la commission répond favorablement à la demande de Marcel Collet qui organise à la rentrée 2019, une classe de 14 GS et de 8 CP.

La commission propose de revoir à la rentrée les effectifs réels avant de confirmer cette mise à disposition.

III- STRUCTURE INFORMATION JEUNESSE

La demande de labellisation du projet d'implantation de cette structure à Pontivy a été déposée par le service Education à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale le 20 mai 2019.

Un animateur à 60% sera recruté prochainement pour démarrer l'activité de ce nouvel équipement dès la rentrée de septembre 2019.

Assurer la promotion de la structure sur le territoire, créer un partenariat pertinent, se former auprès du centre régional d'information jeunesse, constitueront les tâches prioritaires de ses premiers mois d'activité.

Afin d'optimiser les recrutements et garantir une rémunération plus attractive, la commission propose d'augmenter la quotité de travail de 14 heures (40%) effectuées sur l'animation jeunesse ou le centre de loisirs, temps actuellement réalisé par du personnel horaire.